



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E68838

VALABLE JUSQU'AU 26/11/2023

ÉDITÉ LE 28/09/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/09/1967

Raison sociale : SIMONIN S.A.S.

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 01/01/2015

22 ZA DES EPINOTTES  
25500 MONTLEBON

Capital : 681 601

Téléphone : 03 81 67 01 26

Fax :

Portable :

Site Internet : www.simonin.com

E-mail : simonin@simonin.com

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BESANCON 67 B 81

Siret : 672 820 818 00025

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 4303088

Responsabilité légale :

BALANCHE CHRISTIAN PRÉSIDENT / DROZ-VINCENT DIDIER DIRECTEUR GÉNÉRAL / SEGARD CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4 069 190 804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4076222204

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/05/2021

Effectif moyen : 107

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

SIMONIN S.A.S

22 ZA des épinottes F 25500 MONTLEBON

J +33 (0)3 81 67 01 26 - F +33 (0)3 81 67 26 52

SIRET 672 820 818 00025 - TVA FR39 672 820 818

www.simonin.com - e-mail : simonin@simonin.com

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON  
ESPACE VALENTIN EST  
VALPARC  
10, RUE DE FRANCHE COMTE  
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.